

**Délibération CA 2018/04/10 – 1**

Point 2bis de l'Ordre du Jour :

**ALLOCATION des MOYENS SUPPLEMENTAIRES du PLAN ETUDIANTS destinés à CREER DES PLACES SUPPLEMENTAIRES à L'UNIVERSITE de LORRAINE***Document distribué en séance aux Administrateurs***Les MOYENS du Plan Etudiants****Un accompagnement sous conditions**

- Nécessaire augmentation des capacités d'accueil
- Apport de 3 enveloppes par l'Etat
  - 1 : Masse salariale (13 M € au niveau national)
  - 2 : Projets d'investissements (6,5 M € au niveau national)
  - 3 : Accompagnement du Plan Etudiants (5,7 M € au niveau national)

**Les MOYENS du Plan Etudiants pour l'UNIVERSITÉ de LORRAINE**

- Augmentation des capacités d'accueil :**
  - Contexte particulier de l'Université de Lorraine
    - Pas de réelles capacités d'accueil définies en 2017-2018
    - Augmentation importante du nombre d'étudiants en L1
    - Disparités dans les taux d'encadrement
- Enveloppe 1** destinée à de la **Masse salariale** comprenant deux parties :
  - Masse salariale **récurrente**, équivalent à 9 postes de MCF, PRAG ou PRCE
  - Dotation en Heures Complémentaires : 232 000 € = env. 4 600 HETD, dotation à caractère **exceptionnel pour 2018**
- Enveloppe 2** destinée à des **Projets d'investissements**
  - **Priorités sur les filières en tension**
    - Équipements et locations pour STAPS, renouvellement d'équipements audiovisuels et numériques pour la PACES, rénovation des équipements numériques des amphis de 1<sup>er</sup> cycle, production de ressources pédagogiques de remédiation, mutation des espaces d'apprentissage (Mut@camp2)

Allouée  
5 avrilDemande en  
cours d'examen

☐ **Enveloppe 3** destinée à l'**Accompagnement du Plan Étudiants**

☐ **164 000 € pour 2018 ; 370 000 € pour 2019**

- Renforcement des dispositifs d'orientation, accompagnement pédagogique, tutorat, ...

Allouée  
Janvier 2018

**Propositions sur ENVELOPPES 1 et 3 de l'UNIVERSITÉ de LORRAINE**

**Enveloppe 1, partie masse salariale récurrente** (9 postes de MCF, PRAG ou PRCE)

- 3 postes en STAPS (1 à Nancy, 2 à Metz),
- 1 poste en Droit (à Nancy), 1 poste en Économie (à Metz), 1 poste en Gestion (à Metz),
- 2 postes pour l'enseignement des compétences transversales, 1 poste en DUT

– Ces supports sont affectés de manière provisoire pour l'année universitaire 2018-2019 (sauf 1 Enseignant du Second Degré en STAPS à Metz), dans l'attente de la constatation des inscriptions réelles des étudiants à la rentrée 2018.

**Enveloppe 1, dotation Heures Complémentaires exceptionnelle sur 2018 + Enveloppe 3, dotation sociée 2018 et suivantes :**

❖ 396 000 €

- Affectation prioritaire :
  - Développer notre capacité à mettre en place des tests de positionnement
  - + Outils qui permettent de faire des remédiations
- Réserve de précaution pour le financement de la rénovation des équipements audiovisuels et numériques de la PACES

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'allocation des moyens supplémentaires du *Plan Étudiants* destinés à créer des places supplémentaires à l'Université de Lorraine.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	27
Présents	19
Représentés	8
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>27</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 11 avril 2018



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 13 AVR. 2018**

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **10 AVRIL 2018**

### Délibération CA 2018/04/10 – 2

Point 5 de l'Ordre du Jour :

#### ADHÉSION de L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE à l'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ « Inspire Metz » *Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 1

L'Agence d'Attractivité Inspire Metz est active dans le champ du développement économique et du développement touristique, et chargée d'accélérer la promotion et de la commercialisation de la « destination Metz », recouvrant le territoire de la métropole et plus largement le pays messin.

Montant de l'adhésion pour l'Université de Lorraine : 60€ par an.

#### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'adhésion de l'Université de Lorraine à l'Agence d'attractivité « Inspire Metz ».

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	27
Présents	19
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 11 avril 2018



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **13 AVR. 2018**

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **10 AVRIL 2018**

### Délibération CA 2018/04/10 – 3

Point 6 de l'Ordre du Jour :

#### DÉSIGNATION du DÉLÉGUÉ à la PROTECTION des DONNÉES : mise en œuvre du RÈGLEMENT GÉNÉRAL sur la PROTECTION des DONNÉES (RGPD)

*Document transmis aux Administrateurs*

Le « Délégué à la Protection des Données » remplacera le « Correspondant Informatique et Libertés » (CIL) le 25 mai 2018, date de l'entrée en vigueur du Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD).

#### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration désignent à l'unanimité **M. Jean-Daniel DURAND**, actuel « CIL », en qualité de délégué à la protection des données dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	27
Présents	19
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 11 avril 2018



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **13 AVR. 2018**

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **10 AVRIL 2018**

### Délibération CA 2018/04/10 – 4

Point 7 de l'Ordre du Jour :

#### DÉSIGNATION de la PERSONNE RESPONSABLE de l'ACCÈS aux DOCUMENTS ADMINISTRATIFS et de la RÉUTILISATION des INFORMATIONS PUBLIQUES (PRADA)

*Document transmis aux Administrateurs*

La réglementation fait obligation à l'Université de désigner en son sein un PRADA. Cette désignation poursuit plusieurs objectifs : simplifier l'exercice du droit d'accès et de réutilisation des demandeurs par l'identification d'un référent unique (la désignation de la personne responsable est rendue publique) ; développer un réseau des personnes responsables auquel la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) diffuse les principes qu'elle applique ; faciliter l'instruction des demandes qui sont adressées à la commission.

Les missions principalement dévolues au PRADA sont dès lors :

- ✓ permettre à l'Université d'être mieux informée des réponses à donner aux demandes de communication qui lui sont adressées,
- ✓ réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations, et de veiller à leur instruction,
- ✓ être l'interlocuteur unique de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) pour l'examen des demandes.

#### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration désignent à l'unanimité **Mme Jane-Laure BONNEMAISON**, directrice-adjointe des affaires juridiques, en qualité de Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs et de la réutilisation des informations publiques (PRADA).

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	27
Présents	19
Représentés	8
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>27</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 11 avril 2018



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **13 AVR. 2018**

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **10 AVRIL 2018**

### Délibération CA 2018/04/10 – 5

Point 8 de l'Ordre du Jour :

#### DÉSIGNATION des REPRESENTANTS des ETUDIANTS du CONSEIL D'ADMINISTRATION aux COMMISSIONS de l'UNIVERSITE DE LORRAINE

Document transmis aux Administrateurs

Mlle Agnès HEINIMANN, M. Maël GALLAS et M. Gauthier THONIN ont proposé leur candidature.

#### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration désignent à l'unanimité :

- Mlle Agnès HEINIMANN comme représentante **titulaire** des étudiants du Conseil d'Administration à la Commission *Patrimoine Immobilier* ;
- M. Maël GALLAS comme représentant **suppléant** des étudiants du Conseil d'Administration à la Commission *Patrimoine Immobilier* ;
- M. Maël GALLAS comme représentant **titulaire** des étudiants du Conseil d'Administration à la Commission *Stratégie du Numérique* ;
- M. Gauthier THONIN comme représentant **suppléant** des étudiants du Conseil d'Administration à la Commission *Stratégie du Numérique* ;

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	27
Présents	19
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 11 avril 2018



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 13 AVR. 2018

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **10 AVRIL 2018**

### Délibération CA 2018/04/10 – 6

Point 8bis de l'Ordre du Jour :

#### ELECTION de TROIS MEMBRES TITULAIRES et de TROIS MEMBRES SUPPLÉANTS du COLLÈGE USAGERS du CONSEIL d'ADMINISTRATION, appelés à SIEGER au BUREAU du CONSEIL d'ADMINISTRATION

*Document transmis aux Administrateurs*

#### Délibération :

Conformément à la proposition des étudiants, les membres du Conseil d'Administration élisent à l'unanimité :

- ❖ **M. Gauthier THONIN** comme représentant du Collège Usagers du Conseil d'Administration appelé à siéger au Bureau du Conseil d'Administration en tant que **titulaire**;
- ❖ **M. Clément LANIER** comme représentant du Collège Usagers du Conseil d'Administration appelé à siéger au Bureau du Conseil d'Administration en tant que **titulaire**;
- ❖ **M. Huseyin TOGUZ** comme représentant du Collège Usagers du Conseil d'Administration appelé à siéger au Bureau du Conseil d'Administration en tant que **titulaire**;
- ❖ **Mlle Pheakdey TOUCH** comme représentante du Collège Usagers du Conseil d'Administration appelée à siéger au Bureau du Conseil d'Administration en tant que **suppléante de M. Gauthier THONIN** ;
- ❖ **Mlle Léa BERNARD** comme représentante du Collège Usagers du Conseil d'Administration appelée à siéger au Bureau du Conseil d'Administration en tant que **suppléante de M. Huseyin TOGUZ** ;

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	27
Présents	19
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 11 avril 2018



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **13 AVR. 2018**

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **10 AVRIL 2018**

### Délibération CA 2018/04/10 – 7

Point 9 de l'Ordre du Jour :

#### ÉLECTION des MEMBRES du COLLEGE des ETUDIANTS à la SECTION DISCIPLINAIRE compétente à l'égard des USAGERS

*Document transmis aux Administrateurs*

Suite aux élections étudiantes du 27 mars 2018 le Conseil est appelé à désigner les représentants de la Section Disciplinaire appartenant au Collège des Usagers.

Les élus Usagers du Conseil d'Administration sont membres d'office de la Section Disciplinaire en raison de leur nombre. Après tirage au sort, l'ordre dans lequel ils sont appelés à siéger dans les formations de la Section Disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des Usagers, est le suivant :

- Titulaire numéro 1 : **HEINIMANN Agnès**
- Titulaire numéro 2 : **BERNARD Léa**
- Titulaire numéro 3 : **TOGUZ Huseyin**
- Titulaire numéro 4 : **REIN Daphné**
- Titulaire numéro 5 : **LANIER Clément**
- Titulaire numéro 6 : **GALLAS Maël**
  
- **Suppléant numéro 1 : TOUCH Peakdey**
- **Suppléant numéro 2 : THONIN Gauthier**

#### Délibération :

Suite à la proposition de certains élus étudiants, les membres Usagers du Conseil d'Administration complètent la Section Disciplinaire et, ce faisant, élisent à l'unanimité et au premier tour, les étudiants suivants appelés à siéger en tant que suppléants dans la Section Disciplinaire du Conseil d'Administration compétente à l'égard des Usagers, dans l'ordre suivant :

- **Suppléant numéro 3 : BRIAND Samuel**
- **Suppléant numéro 4 : SOUAMA Élodie**
- **Suppléant numéro 5 : HAMIDI Hania**
- **Suppléant numéro 6 : DHIREM Maelli**



Résultat du vote (seul le vote des Usagers est pris en compte) :

Nombre de membres du Collège Usagers en exercice	4
Nombre de votants	4
Présents	4
Représentés	0
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>4</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 11 avril 2018



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 13 AVR. 2018**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 12 AVR. 2018**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 13 AVR. 2018**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités. Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.